BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances. Décès

Inscrits dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.

Joseph Moore à Florence Smith ; Wm. A. Pellerin à Emma Goebel ; Nicholas Schmidt à Grace Schueffer ; Robert Green à Cathérine Tassin ; Jos. C. Collins à Aida M. Friay ; Jas. T. Belk à Calls C. Thompson ; Jos. Martina à Loretta Vitter ; George Brown à Louise Beaver ; A. J. Arata à Lillian A. Galway ; Seymour Clay à Eliska Dubuclet ; A. J. Castanel à Clare Priest.

NAISSANCES.

Mmes B. H. Holerman, une fille ; John E. Morgan, une fille ; John F. Lee, une fille ; Louis Barbot, une fille ; Hugh A. Feehan, un garçon ; V. T. Flegenschone, un garçon ; Alphonse Torregano, une fille ; Mathias Humbrecht, une fille.

DECES

Gaston P. Fuqua, 43 ans, Memphis, Tenn. ; Chas Patterson, 57 ans, 2624 Rousseau ; Corinne Murray, 2 ans, Elmira et De Armas ; René Montagnet, 35 ans, 815 N. Robertson ; John Hartnett, 62 ans, 2904 S. Claiborne ; Michael Cusack, 70 ans, Marine Hospital ; Vve Margaret Smith, 42 ans, 2506 St Thomas ; Morgan R. Glenn, 45 ans, ——— ; Aline Nelson, 54 ans, Hôpital de Charité ; Vve Agnes Walsh, 39 ans, 3141 Cleveland ; Elizabeth Gales, 67 ans, 2306 Baronne ; Vve Fannie Stevens, 33 ans, Hôpital Touro ; Anatole Augustin, 32 ans, 1421 Touro ; John Schwerckart, 65 ans, Lafayette, Lne ; W. O. Deen, 22 ans, Hôpital Presbytérien ; Rubis Gardner Jr, 3 ans, 8212 Burthe.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Demandes d'émancipation :
Louis Becker, Philip Rieder,
Mary C. Teggert vs Robert J. Maloney, réclamation de $1100.
Jacob Nienober vs Robert J. Maloney, réclamation de $6,734.20.
Anita et Nicholas J. Noesser vs Elizabeth Noesser et als, demande de partage.
Sylvain Dédebant vs Natale Maestri, action en dommages de de $20,000.
Vve A. McVitie vs Arturo Dell' Orto, réclamation de $500.
Raphael A. Perez vs son épouse, séparation de corps et de biens.
Succession ouverte :
Clement A. Borden.
J. R. Le Gallez vs Gaspar Trapani, procès exécutif de $1,330.21.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITÉ.

JUGE A. M. AUCOIN.

Comparutions :
Wm L. White, fugitif ; Arthur Biron, actes de violence : Edw. Simon, violation de l'acte 287 de 1910.
Acquittés :
Dr Wm Hincks, Dr L. C. Roudanez, accusés d'avoir prescrit de la morphine en violation de la loi ; Paul Crovere Jr., vente d'opium ; Nauvan Booze, vol avec effraction.
Affaire abandonnée :
Mme E. Burgunder, violation de l'acte 64 de $1911.
Condamnations :
Henrietta Jackson, Eldrige Mann, usage de morphine, $24 d'amende et 6 jours de prison.

Ventes inscrites au bureau d'allocations.

Wm D Seymour à Poydras Homestead Assin, terrain Crete, Swamp, Maurepas et Florida, $2,500.
L'acquéreur à Mme Leo. P. Dobard, même propriété, $2,500.
Mlle Martha Parr à Hibernia Homestead Ass'n, terrain, Rocheblave, Tonti, Banks et Palmyre, $1,800.
L'acquéreur à Thomas H. King, même propriété, $1,800.
Fred L. Joubert et als à Mme Vve Léon Joubert, Camp, Félicité et Orange ; terrain, Carondelet, Poydras, Perdido et Carroll ; terrain, Canal, Bourbon, Royale et Douane ; terrain, Canal, Royale, Iberville et Passage de la Bourse ; terrain, Bourbon, Royale, Bienville et Iberville ; terrain, Rampart, Dumaine, St. Claude et St. Philippe ; terrain, Rampart, St. Claude, Ursulines et Bayou Road ; terrain, Rampart, Quartier, St. Claude et Esplanade ; terrain, Esplanade, Quartier, Derbigny et Roman ; 2 terrains, ave. Peters, Perrier, Leontine et Colisée ; terrain, ave. Toledano, Carondelet et Baronne $68,571.43.
Mme Xavier Bernard à Mathew Weber, terrain St-André, Saratoga, Joséphine et Rempart, $3000.
Mme Moses Singleton à Mme August Casquez, 2 terrains, Annette, Allen, Johnson et Grant $175.
Independent Realty Co à Mme Geo Jordon, 2 lots, Robertson, Villeré, Tricou, Deléry, $600.
William W. Ward à Robert H. Lyons, lot, Claiborne, Pologne, Lesseps, Derbigny, $200.

FAITS DIVERS.

Arrivée de l'attaché naval français

Le vicomte Benoist d'Azy, attaché naval à l'ambassade de France à Washington, est arrivé hier matin à la Nouvelle-Orléans, accompagné de son épouse. Après avoir pris quelques instants de repos à l'hôtel Grunewald où il résidera pendant son séjour à la Nouvelle-Orléans, M. d'Azy s'est rendu à bord du croiseur-cuirassé "Gloire" et y a fait une visite officielle au contre-amiral de Lajarte.

Le distingué visiteur restera à la Nouvelle Orléans, jusqu'après le Mardi Gras

Le vicomte d'Azy est attaché depuis deux ans à l'ambassade de France à Washington. Lors de la catastrophe de St-Pierre il se trouvait à la Martinique comme aide-de-camp de l'amiral Gourdon. Il a ensuite commandé le sous-marin "le Français" à Cherbourg, et après un stage à l'Ecole Supérieure de la Marine a été nommé au commandement du Stationnaire français à Constantinople

La vicomtesse d'Azy est la fille du Marquis de Vogue, ancien ambassadeur à Vienne, membre de l'Académie Française et Président de la Croix Rouge Française.

Le colonel Goethals est de passage à la Nouvelle Orléans.

Le colonel George C. Goethals, chef de la commission du Canal de Panama, est arrivé hier matin à la Nouvelle Orléans venant directement de Washington. Il s'embarquera ce matin sur un des vapeurs de la United Fruit Company à destination de Colon.

Goethals se déclare enchanté des progrès accomplis en 1910 dans les travaux du Canal, et affirme qu'il sera prêt à être ouvert à la navigation bien avant le 1er janvier 1915, date fixée par le gouvernement.

L'éminent ingénieur a refusé de discuter la question des fortifications du canal, déclarant que cette question n'était pas de son domaine.

"Si le Congrès décide que le canal doit être fortifié, nous construirons des forts, a dit M. Goethals, mais quant à vous dire s'il est bon que le canal soit ou non fortifié, je ne saurais vous répondre".

Dans la soirée le colonel Goethals, sous les auspices de la Société des Ingénieurs Louisianais a fait, en présence de plusieurs centaines de personnes, une intéressante causerie sur les travaux du Canal de Panama, dans la salle des Conventions à l'Hôtel Grunewald.

CONFERENCE.

Mme Royden Douglas, présidente du Club Era, a annoncé hier que le Dr Sarah T. Mayo, du Dispensaire des Femmes, ferait une conférence cet après-midi à 2:30 heures, dans la Salle Gibson, Université Tulane.

La conférencière parlera de "l'Hygiène au point de vue Social".

Il n'y a qu'un Seul "BROMO QUININE" C'est le BROMO QUININE LAXATIF. Cherchez la signature de E. W. GROVE. En usage dans le Monde entier pour la Guérison d'un Rhume en Un Jour. 25c.

A bord des navires de guerre français.

Profitant de l'autorisation accordée au public, de nombreux visiteurs se sont rendus hier après-midi à bord des trois croiseurs-cuirassés français mouillés dans notre port. Plusieurs visiteurs officiels se sont aussi rendus à bord du navire-amiral "Gloire", entre autres, Mgr l'archevêque Blenk et le maire Behrman.

A 11 heures, le contre-amiral de Lajarte a quitté son bord, accompagné de son aide de camp, le lieutenant Lerevérend, pour se rendre chez le Dr de Roaleès où il était invité à déjeuner.

Dans le courant de l'après-midi les officiers français ont assisté à une réception donnée aux membres du Cercle Affilié de l'Alliance Française dans les salons de Mme Alfred Leblanc Assistaient aussi à cette réception M. et Mme d'Azy et M. et Mme Francastel. Nous reparlerons de cette réception.

Tous les préparatifs sont terminés pour le grand banquet qui sera donné dimanche en l'honneur de l'amiral de Lajarte et des officiers de l'escadre française. Il y aura environ 400 couverts.

Les invités d'honneur sont l'amiral de Lajarte, le vicomte d'Azy, le consul Francastel, le vice-consul Genoyer, les commandants et les officiers des croiseurs-cuirassés "Gloire", "Condé" et "Amiral Aube," le gouverneur Sanders, le maire Behrman, les officiers de la station navale et des Casernes de la Nouvelle Orléans, le juge Breaux de la cour Suprême, le percepteur des douanes du port, l'Amiral Staunton et quinze officiers de l'escadre américaine.

Des discours seront prononcés par les amiraux de Lajarte et Staunton, le consul de France, le gouverneur, le maire, l'attaché naval M. d'Azy et MM. J. M. Vergnolle et A. Breton.

La musique du croiseur "Gloire" a été autorisée par l'amiral de Lajarte à jouer pendant le banquet. Le banquet sera suivi d'un concert vocal donné par des artistes de l'Opéra Français, entre autres Mmes Rolland et Dingry et MM. Fontaine, Montano et Huberty.

Les personnes qui désirent se procurer des cartes pour le banquet peuvent s'adresser au gérant de l'Hôtel Grunewald.

Le contre-amiral de Lajarte et les officiers de son état-major déjeuneront ce matin chez le colonel Hughes de la Vergne.

Dimanche, dans la journée, une réception sera donnée à bord du croiseur cuirassé "Gloire" par l'amiral de Lajarte.

Le cortège des Elks.

Grâce au temps admirable le cortège des Elks qui a défilé hier après midi sur la rue du Canal a été couronné d'une entière réussite. Bien avant l'heure fixée pour le défilé des milliers de personnes se pressaient des deux côtés de la rue attendant avec impatience le passage des chariots qui sont partis exactement à deux heures.

Le cortège, comprenant quatre divisions, avait été organisé par M. John T. Pender. En tête s'avançaient des détachements de police à pied et à cheval, immédiatement suivis par une voiture dans laquelle avaient pris place le maire de la Nouvelle-Orléans, M. Behrman, et le gouverneur de l'Etat, M. Sanders.

Venait ensuite la police montée des Elks sous les ordres de M. Tom Anderson. Les policiers Elks, montés sur des chevaux en papier mâché, caracolaient à qui mieux mieux et effectuaient des charges fantastiques au grand divertissement de la foule. Ce détachement était suivi par une escouade de police à pied sous les ordres du juge John Fogarty.

Venaient ensuite les divers chariots dans lesquels étaient enfermées des bêtes étranges : hipopotames-poissons, chats-carnivores, serpents-mangeurs d'hommes, lions, etc. Trois éléphants authentiques et deux chameaux complétaient cette ménagerie. Le reste du cortège était composé de cowboys et de cowgirls, chariots romains, boy scouts et divers autres personnages tous plus intéressants les uns que les autres.

Dans la soirée les participants au cortège ont donné un cirque sur la place des Elks en présence de plusieurs milliers de spectateurs. Trois autres représentations seront encore données : une matinée aujourd'hui, une représentation à 8 heures ce soir et une dernière demain soir à 8 heures.

Visite du maire à bord des navires de guerre.

Le maire Behrman a fait hier matin une visite officielle au contre-amiral Staunton, à bord du cuirassé américain "Tennessee", et au contre amiral français de Lajarte, à bord du croiseur-cuirassé "Gloire." Le maire était accompagné par M. James McRacken, président du Conseil Municipal, par l'avocat W. O. Hart et par M. André Lafargue.

La réception faite à M. Behrman à bord des deux navires de guerre a été très cordiale.

L'amiral Staunton et ses officiers ont déclaré qu'ils étaient enchantés de leur séjour à la Nouvelle-Orléans et de la vaste hospitalité qui leur est accordée par notre population.

A bord de la "Gloire" plusieurs toasts ont été portés. L'amiral de Lajarte a complimenté le maire sur le développement du port et a manifesté son appréciation des nombreuses invitations qui lui ont été transmises à lui et à ses officiers, depuis l'arrivée de l'escadre française à la Nouvelle-Orléans.

Le maire et les personnes qui l'accompagnaient se sont rendus à bord des navires de guerre sur le remorqueur "Sampson" de la Commission du Port.

ATTAQUE ET VOL.

Mme L. Dessommes, aide bibliothécaire à la bibliothèque Fisk, a été attaquée par un bandit qui lui a enlevé son porte-monnaie hier soir vers neuf heures.

Mme Dessommes venait de quitter la bibliothèque et se rendait chez elle rue St-Claude, 1418, lorsqu'en passant dans le voisinage des rues St-Charles et Calliope elle a été attaqué par le malfaiteur, qui lui a pris sa bourse.

Le pompier Chinsetta, de l'équipe No 8, a poursuivi un individu qui courait en passant devant la remise, et l'a mis en état d'arrestation. Conduit au poste du deuxième precinct, l'individu a dit qu'il se nommait Ralph Roy Kohler et qu'il était récemment arrivé de Philadelphie.

En attendant qu'il soit identifié par Mme Dessommes, le prisonnier a été mis sous clef.

PETITES ANNONCES.

MESDAMES—Nous enseignons gratuitement ce mois-ci l'art de la coiffure avec la nouvelle ondulation permanente Hermann, un procédé électrique qui ondule naturellement et pour toujours les cheveux droits. Nous avons obtenu le droit exclusif de l'enseigner. Opérateurs peuvent gagner $50 par jour. Apprenez-le maintenant. Pas de concurrence. Clients attendent nos gradués. Nous enseignons aussi le métier de manicure, masseur de la face, électrolyse et pédicure. Venez ou écrivez. Collège Moler, 516 rue St-Charles. 25 fév—6f

Demande — Hommes voulant apprendre métier de barbier, que notre méthode améliorée rend facile. Outre pratique gratuite nos instructions avec cartes et diagrammes sauvent du temps. Depuis que les barbiers ne prennent plus d'apprentis, la demande et les gages augmentent. Nous enseignons rapidement. Outillage donné, table fournie. Les barbiers font plus d'argent que jamais en raison de ce qui leur vient par surcroit. Venez ou écrivez—Collège de Barbier Moler, 516 rue St-Charles.
25 fév—6f

Demande. — Une cuisinière pour lunch chaud et ordres immédiats, "Ben's Café" 326 rue Magazine. 24fév—3f

PERDU—Le 7 février, à l'Opéra ou rue Bourbon, un bracelet en or avec monture en diamant et chaîne en or attachée. Récompense. 531 rue St-Louis.
12 fév—2 sem

Appartements meublés à louer, 1027 avenue Esplanande ; maison tenue par deux dames ; recommandations exigées.
2 fév—1m

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs les Sociétaires sont prévenus que l'Assemblée Générale Trimestrielle qui devait avoir lieu le dimanche 26 février est remise au DIMANCHE 5 mars 1911.

Le Président,
J. M. VERGNOLLE.

Le Secrétaire.
J. DE LAAGE.

24 fév—3 f

Marin blessé.

Frank Kersting, un marin du croiseur américain "Chester" mouillé dans notre port, qui, en complet état d'ébriété, rentrait à son bord hier matin, a été renversé et grièvement blessé par une locomotive de manœuvre de la compagnie Louisville-Nashville, à l'angle des rues Waters et Julie. Le blessé a été transporté à l'hôpital où il est probable qu'il devra subir l'amputation du bras gauche.

DECES.

DALBERNI—Décédée vendredi, 24 février, à 3:45 heures p. m., âgée de 67 ans, Madame (Veuve) J. M DALBERNI, née Joséphine France, native de Mielan, département du Gers, France, et résidente de cette ville depuis plus de 50 ans. Les parents, amis et connaissances des familles Dalberni, France, St-Martin, Maibes, Dazet et Buzeaux ainsi que les Officiers et Membres de la Société Française sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu samedi, le 25 février 1911, à 3 heures p. m. Le convoi partira de sa dernière résidence No 3202 rue St-Philippe, coin Rendon.

Enterrement au cimetière St-Louis No 1, rue Bassin.

JAMES BONNOT,
Successeur de JOHN BONNOT

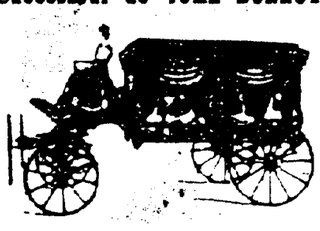

Entrepreneur de pompes funèbres
No 628 RUE STE-ANNE
SALONS FUNEBRES.
Téléphone No 1042.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. E. ADER, Vice-Président
EMILE ADER, Secrétaire.
F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

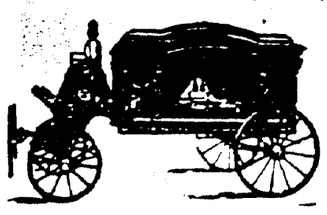

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.
1108-1112 Rue Ad Remparts
PHONE { HEMLOCK..... 408

AVIS SPECIAUX.

Notice is hereby given of a Meeting of the stockholders of the John Alsina Co. Ltd. to be held at the office of said Company, No 1017 Decatur Street, in this City, on Tuesday, the 7th March, 1911, at two o'clock P. M., for the purpose of voting upon the proposition to increase the capital stock of said corporation from Ten thousand dollars [$10,000.00] to twenty five thousand dollars [$25,000.00], and further to pass any other resolutions in connection with said proposed increase that said meeting may deem proper.
26 jan—30f

EXECUTIVE DEPARTMENT,
STATE OF LOUISIANA.

Whereas, Adolfo Dugué has applied to me for the cancellation of his Bond, drawn and subscribed by him as principal, with the United States Fidelity and Guaranty Company of Baltimore, Maryland, as surety, dated January 23rd, 1906, and conditioned for the faithful performance and discharge by said Adolfo Dugué of his duties as Public administrator of the State of Louisiana, for the Parish of Orleans.

Now, therefore, I, Jared Young Sanders, Governor of the State of Louisiana, have thought proper to issue this my proclamation with the view of giving public notice to all persons herein interested and concerned to show cause in writing, at the office of the Secretary of State, at the City of Baton Rouge, La., within ninety days from and after the last publication hereof why said Bond and the mortgage resulting therefrom should not be cancelled and annulled and the above named securities discharged from any further liability in the premises

Given under my signature and the Seal of the State of Louisiana, at the City of Baton Rouge, this 6th day of February A. D. 1911.

J. Y. SANDERS.

By the Governor :
EUGENE J. McGIVNEY,
Asst-Secretary of State.

10 fév—30f

AMUSEMENTS. AMUSEMENTS.

CIRQUE DES ELKS
AU BENEFICE DU FONDS DU TOMBEAU
ELK PLACE
DE CANAL A L'AVENUE TULANE
Ce Soir et Dimanche Soir,
A 8 HEURES.
Matinées Aujourd'hui et Dimanche,
A 2 P. M.
Entrée - - - - - - - - - - 50 Cents.
ENFANTS AU-DESSOUS DE DOUZE ANS 25 CENTS.

TULANE Ce Soir et Toute la Semaine Matinées Mer. et Sam. à 2
PRIX : Soirs et Mat. Sam. 50c à $1.50 Mer. 22 Fév., Mat. 25c à $1.00
CHARLES FROHMAN Présente
The DOLLAR PRINCESS
AVEC LE MEILLEUR PERSONNEL DE 75 VU CETTE SAISON.
21 fév—5f

CRESCENT Ce soir et toute la Sem. Mat. Mar. Jeu et Sam à 2
PRIX Soirs.....15c. 25c 50c. 75c Matinées.....15c. 25c. 35c
LE VERITABLE SPECTACLE
BUSTER BROWN
MATINEE EXTRA MERCREDI 22 FEVRIER.
Semaine Prochaine—A Winning Miss
21 fév—5f

THEATRE DE L'OPERA.
Troupe de Grand Opéra Français de Jules Layolle.—Jules Layolle, Directeur.
Deuxième Saison.
CE SOIR, A 8 HEURES.
Représentation de GALA AU BENEFICE DE LA DIRECTION
AÏDA
Et Grands Ballets.
Dimanche matinée à 1 heure, "Le Chemineau" et le soir "Mignon".
25 fév—1f

Orpheum
Phone Main 3332
Matinées tous les Jours.
PRIX Matinées.....10 à 50c Soirs.....10 à 75c
LA TORTAJADA
"THE POLICE INSPECTOR"
ED. WYNN ET P. O'MALLEY
JENNINGS
M. ET Mme GEORGE AUSTIN MOORE
CLEMONS ET DEAN
PALFREY ET BARTON
QUATRE DELVOS
ORCHESTRE AUGMENTE
KINODROME
21 fév—5f

10c LYRIC 6-Grands Actes-6 11 A. M. A 11 P. M.
Exclusivement des Vues Mouvantes
Venez Quand il Vous Plaira
Restez Aussi Longtemps Que Vous Voudrez

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE,
COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
Ligne directe au Havre, Paris (France)
Partant tous les jeudis, à 10 h. A. M.
Du quai No 57, Rivière du Nord, pied de la rue West 15th.
LA BRETAGNE, 2 mars.
*LA LORRAINE, 9 mars.
*LA PROVENCE, 16 mars.
*LA TOURAINE, 23 mars.
*LA SAVOIE, 30 mars.
*LA LORRAINE, 6 avril.
Agence générale, 19 rue State, N. Y.
*Vapeurs à double hélices.
Nouvelle-Orléans-Havre-Paris,
S. S. MEXICO. 1er mars.
Passage de Première Classe.....$80.00
Passage d'Entrepont.....$29.00
FRANK J. ORFILA, Agent général du Sud
No 802 rue Commune, bâtisse Hearsey.
1er mars—1an

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Mary Healy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94,246—Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession ou et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente publication, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Thomas M. Healy, exécuteur testamentaire dativ de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— Legier & Gleason avocats.
18 fév—18 22 27

Succession de François Barbarin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 96,098—Division D—Attendu que Emile Barbarin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu François Barbarin, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier — C. C. Friedrichs, avocat.
18 fév—18 22 27

Je exerçait sur lui, lui donnaient une telle fièvre d'activité dans ses préparatifs de départ et ses adieux à M. Tim d'abord, et à M. Turner, ensuite, que ce dernier dit, en déjeunant avec lui dans son admirable villa du Cap :

—Comme vous paraissez content, monsieur de Rouves !

Et la jeune femme du banquier ajouta malicieusement :

—Je suis bien sûre que vous allez retrouver là-bas des êtres auxquels vous devez être passionnément attaché.

Il répondit :

—Hélas, madame, à part quelques amis qui me sont chers, en effet, je n'ai aucun parent, personne qui s'intéresse à moi.

Il s'interrompit :

—Ah ! si, j'oubliais une vieille femme qui m'a élevé, ma nourrice, la gardienne de mon modeste manoir.....

—Quoi ! plus de parents ?....

—Aucun.

—Pas une femme.... pas une jeune fille.... pas une fiancée ?

—Personne.

—Vous vous marierez, cependant ?

Il secoua la tête.

—Pourquoi donc ? demanda-t-elle.

Il y a des heures où on confierait le secret qui nous étouffe aux arbres d'une forêt, aux oiseaux qui passent, au chemineau rencontré par hasard.

Il dit :

—Parce que je n'ai aimé qu'une jeune fille dans ma vie, ardemment, une voisine de campagne, parce qu'elle est mariée et qu'il me serait impossible de m'attacher à une autre !

M. Turner observa :

—C'est une passion.... mais elles n'ont qu'un temps....

—La mienne durera toujours, et pourtant elle est sans espoir.

—Propos d'amoureux !

La jeune dame regarda doucement son hôte et lui dit avec un accent de tendre pitié :

—Alors si c'est pour être malheureux et souffrir en France, mieux vaut, rester avec nous, monsieur de Rouves.... L'éloignement vous guérira..... Et notre pays est si beau !

—C'est vrai, dit le baron, mais la France aussi est un beau pays, madame, et je l'y reverrai peut-être.

Le lendemain, il s'embarquait à bord du grand steamer anglais, le "Royal Norman", par lequel il était venu.

M. et Mme Turner l'avaient accompagné jusqu'au quai d'embarquement avec quelques amis.

Quand le bâtiment s'éloigna, les mouchoirs s'agitèrent, on leva les chapeaux pour le dernier adieu.

Il entendit M. Turner qui lui criait :

—Au revoir.

Il répondit d'un signe de tête et d'un sourire qui avorta sur ses lèvres.

Cependant il aurait dû ressentir une joie infinie de ce départ.

Il était arrivé pauvre au Cap, avec les chagrins du passé qui pesaient sur lui et l'écrasaient.

Il partait riche.

S'il se retrouvait en présence de cette Mathilde, ce serait avec l'orgueil du succès, la joie du triomphe sur le mauvais sort qui le poursuivait jusque-là.

Malgré les liens acceptés par l'objet de cette passion dominatrice, il pouvait en espérer la rupture, croire que l'enfant né de son crime serait une cause de pardon et de réconciliation entre le coupable et sa victime.

Il avait maintenant pour lui la jeunesse, la force et le prestige d'une fortune qu'il semblait ne devoir qu'à lui-même.

Bientôt les côtes de l'Afrique, la célèbre montagne de la Table et les rivages qui lui avaient été si propices s'abaissèrent à l'horizon, s'enfoncèrent dans les profondeurs de l'océan, et il se trouva sur le bâtiment qui l'emportait entre les deux immensités de la mer sans limites et du ciel infini.

Le même jour, la comtesse de Marans et sa nièce, avec leurs domestiques, s'embarquaient, à la Goulette, sur un bâtiment italien à destination de Naples.

La traversée devait se passer sans encombre, sous un ciel radieux.

A Naples, les deux femmes expédièrent leurs gens à Paris, avec ordre de se rendre ensuite à la Tremblaye, pour mettre le château en état de les recevoir, en ne réservant pour la fin du voyage que la rousse Elvire, qui redoublait de zèle à mesure que tout rapprochement entre le mari de Mathilde et sa jeune maîtresse semblait devenir de plus en plus impossible

La Normande triomphait.

L'ingérence des d'Audelle, qu'elle avait redoutée dans la maison de Marans et de la demoiselle de Fel, avait été écartée par l'explosion de la machine de guerre à laquelle elle avait travaillé activement avec la vicomtesse de la Briffe.

Le mariage avait eu lieu mais pour être presque aussitôt rompu, on peut le dire, puisqu'il demeurait sans effet, à la suite de la révélation de l'indignité du mari et des manœuvres qui avaient trompé madame de Marans et amené le consentement de Mathilde.

C'était bien elle et son mari M. Prosper, qui dans cette sourde lutte pour la vie, restaient les vrais maîtres à Marans, comme à l'hôtel de la rue des Saint-Pères et au château de la Tremblaye.

Qu'eût elle désiré de plus ?

Son tas d'économies ne s'arrondissait-il pas de jour en jour.

Son petit domaine de Normandie ne s'accroissait-il pas peu à peu de tout ce qui se trouvait à vendre dans ses environs ?

Ne recevait-elle pas les bénéfices de la division des époux et de la délicatesse des services qu'on avait à lui demander ?

Si donc il y avait quelqu'un d'heureux dans ces déplorables circonstances, c'était bien elle, qui trouvait tout pour le mieux dans le meilleur des mondes.

De Naples, les dames et la femme de chambre gagnèrent Rome et Florence sans se presser, avec de courtes étapes et des arrêts aux lieux qui pouvaient les intéresser.

Enfin, elles arrivèrent en Suisse et gagnèrent Montreux et Clarens, où elles devaient s'arrêter.

Ne fallait-il pas à la jeune mère quelque temps de séjour près de cette enfant, à laquelle elle ne cessait de penser ?

N'en avait-elle pas été trop longtemps sevrée ?

Aussi, lorsqu'elle approcha de Varèze dans une voiture menée par Corbet, son conducteur de prédilection, elle était sous le coup d'une vive et douce émotion.

Elle reverrait enfin cette Madeleine vers laquelle son âme allait d'elle-même, à travers les espaces et qui était devenue sa consolation et son espérance.

Pendant son voyage de Tunisie, elle se reprochait de rester si longtemps loin d'elle

Chaque semaine son heure de joie était celle où elle recevait une de ces lettres naives et pratiques que les bonnes nourrices envoient aux jeunes mères contraintes de se séparer de leurs enfants.

Cette petite Madeleine prenait de jour en jour plus de force.

Elle annonçait pour l'avenir une belle santé.

Si madame venait la voir, elle serait contente, bien sûr, et sa gardienne aussi, car elle s'attendait à des compliments.

Mathilde était donc tout à fait rassurée.

En apercevant de loin, à travers les bosquets de châtaigniers et de hêtres ou de charmes, dominant l'étroite et profonde vallée de Varèze, le chalet élégant près duquel sa fille reposait, elle appuya sa main sur son cœur pour en comprimer les battements.

Une effrayante surprise l'attendait.

Il faut lui laisser le soin de la décrire avec ses douloureux effets.

Ce ne fut que quinze jours plus tard qu'elle put adresser à son amie la lettre suivante :

"Ma chère Alice,

"Je te disais aux derniers temps de mon séjour à Tunis, tout le bonheur que j'aurais à rentrer en France en passant par la Suisse, tu sais pourquoi, et à te revoir à la Tremblaye où nous devions nous rendre sans passer par Paris.

"Je me faisais une fête de retrouver notre chalet de Varèze, où nous avions vécu quelque temps si tranquilles, ma tante et moi.

"Hélas ! ma chère amie, je suis maudite !

"Qu'ai-je donc fait à Dieu qui m'accable pour mériter de telles tortures ?

"Lorsque nous sommes descendues de voiture, ma tante, Elvire et moi, nous nous attendions à trouver les gardiens du chalet de ma pauvre Madeline au seuil de leur maison et la malheureuse enfant avec eux

"Leur chaumière était vide.

"Ni la femme ni l'homme ne se montraient.

"Nous avons appelé.

"Personne ne nous a répondu.

"Pourquoi dès ce moment le pressentiment d'un malheur m'a-t-il envahie ?

"Pourquoi me suis-je dit que la main qui me frappait n'en pas fini avec avait ses châtiments ?

"Pourquoi ai-je cherché dans ma mémoire les fautes qui me valent de si rudes traitements ?

"Quel mal ai-je donc fait aux autres pour qu'il retombe sur moi avec tant d'acharnement ?

"Ne voyant ni Constance, la nourrice, ni Maurizio son mari, nous sommes entrées dans la maison, qui n'était pas fermée à clef.

A continuer.